

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 20 NOVEMBRE 2014 À 14 HEURES 30

Centre administratif de la CUS – salle 225 - STRASBOURG

Présents : M. Jacques BIGOT, M. Bernard FREUND, M. Eric KLÉTHI, M. Jean-Marc WILLER, M. Etienne WOLF

Absents excusés : M. Yves BUR, M. Alain JUND, M. Claude KERN, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT, M. Justin VOGEL

14-2014

Modification n°7 du POS de Bischheim

Description de la demande

Le Service prospective et planification territoriale de la CUS a transmis au Syndicat mixte pour le SCOTERS le dossier de modification n°7 du POS de Bischheim dont l'enquête publique est prévue du 29 octobre au 1^{er} décembre 2014.

La modification n°7 du POS de Bischheim vise à permettre l'évolution cohérente de construction. Elle porte sur la création d'un secteur de zone UB17 constitué d'un secteur UA5 et d'un secteur Uc5, la correction d'erreurs matérielles, la modification de la règle de hauteur en zone UB et sur la modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises de la zone UB.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard des orientations du SCOTERS, le projet de modification n°7 du POS de Bischheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **- 1 DEC. 2014**

La publication le **- 1 DEC. 2014**
Strasbourg, le **- 1 DEC. 2014**

*Le Président
Jacques BIGOT*